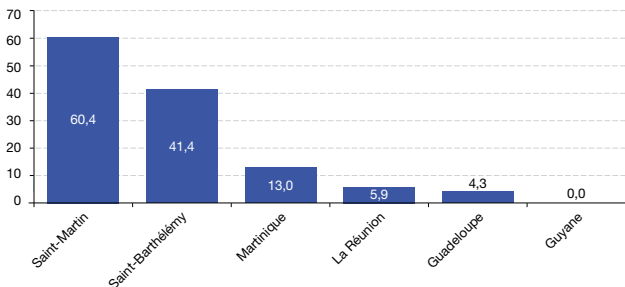


## Cyclones en outre-mer

### INDEMNISATIONS ANNUELLES MOYENNES VERSÉES À LA SUITE DES DOMMAGES ASSURÉS CYCLONE PAR DÉPARTEMENT OU COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER, DE 2000 À 2019

En M€<sub>2022</sub>



Note : coûts indemnisés par les assureurs au titre du régime des catastrophes naturelles pour le phénomène naturel « vents cycloniques » dans les Outre-mer. Ces coûts ne concernent que les biens assurés autres que les véhicules terrestres à moteur et ils sont nets de toute franchise.

Champ : départements d'outre-mer hors Mayotte, y compris collectivités (Saint-Barthélemy, Saint-Martin).

Source : CCR, 2023. Traitements : SDES, 2023

Les départements d'outre-mer hors Guyane (Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion) sont exposés aux cyclones. Depuis la fin de l'année 2000, les dommages dus aux vents cycloniques sont intégrés dans la garantie des catastrophes naturelles lorsque la vitesse du vent dépasse 145 km/h pendant dix minutes, ou 215 km/h par rafale. Avant cette date, les vents cycloniques n'étaient assurés que dans le cadre des garanties contractuelles relevant du marché concurrentiel de l'assurance, à savoir les garanties « Tempêtes-ouragans-cyclones ». Les indemnités des dommages assurés relatifs aux vents cycloniques sur la période 2000-2019 s'élèvent à 2,5 Md€, dont plus de 2 Md€ pour la seule année de 2017.

Plusieurs phénomènes expliquent le caractère particulièrement destructeur des cyclones : les rafales de vent peuvent atteindre des vitesses de l'ordre de 350 km/h ; les précipitations très abondantes peuvent générer des inondations, des glissements de terrain et des coulées de boue ; une surélévation anormale et temporaire du niveau de la mer peut avoir des conséquences particulièrement graves sur le littoral ; les vagues de plusieurs mètres de haut générées par le vent (houle cyclonique), parfois observées jusqu'à 1 000 km à l'avant du système cyclonique, représentent un danger pour les zones côtières.

En 2002, le cyclone Dina, touchant le territoire de La Réunion, est le premier dont les dommages sont indemnisés au titre du régime légal des catastrophes naturelles, non seulement pour les effets de l'eau mais aussi pour ceux du vent. Le cyclone Dean, qui a touché la Martinique en 2007, a aussi fait l'objet de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle pour les vents cycloniques et les effets de l'eau, tels que les chocs mécaniques liés à l'action des vagues, mais également les inondations et les coulées de boue consécutives au passage du cyclone.

L'année 2017 est la plus coûteuse pour le régime Cat-Nat avec les cyclones Irma et Maria. Le premier, de catégorie 5, a touché les Antilles françaises entre le 5 et le 7 septembre 2017 et en particulier les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. En raison de rafales de vent supérieures à 300 km/h, les deux îles ont subi de très importants dommages. L'ouragan Irma s'est caractérisé par une puissance qui n'a pas été observée dans la région Atlantique-Nord depuis près de 30 ans.

Un peu plus de 10 jours après le passage de ce premier ouragan, les Antilles françaises ont été de nouveau touchées par l'ouragan Maria entre le 18 et le 20 septembre 2017. Avec des rafales de vent supérieures à 215 km/h, les Saintes ont connu les dommages les plus importants. De nombreuses précipitations et une forte houle, à l'origine d'inondations et de submersions, ont accompagné cet ouragan.

## PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS CYCLONIQUES SURVENUS DEPUIS 2013 ET ESTIMATION DE LEURS COÛTS ÉCONOMIQUES ET HUMAINS

Cyclone	Date	Catégorie (échelle de Saffir-Simpson)	Dommages humains	Indemnisation au titre du régime Cat-Nat (hors automobile)	Échelle de gravité des dommages
Bejisa (La Réunion)	31/12/2013 au 03/01/2014	4 vents maximum 210 à 249 km/h	1 décès 14 blessés	< 10 M€*	Accident grave
Irma (Antilles)	5-7/09/2017	5 vents maximum > 249 km/h	11 décès nombreux blessés	> 2 Md€*	Catastrophe
Maria (Antilles)	18-20/09/2017	5 vents maximums > 249 km/h	1 mort 2 disparus plusieurs blessés	> 2 Md€	Catastrophe

\*M€ = millions d'euros, Md€ = milliards d'euros.

Source : CCR dans DGPR 2021, Hypothèses et études sur le coût économique et humain d'une tempête majeure dans différentes parties du territoire, notamment outre-mer

Les vents cycloniques menacent les territoires en outre-mer : ouragans dans les Antilles en Atlantique (Guadeloupe, Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) ou cyclones tropicaux dans l'océan Indien (La Réunion, Mayotte). Parmi les trois événements cycloniques survenus dans les Outre-mer depuis 2013, Irma et Maria dans les Antilles font partie de la catégorie des super-cyclones (catégorie 5). Aujourd'hui, la fréquence de survenance d'un cyclone de catégorie 5 est proche d'une fréquence centennale pour ces îles.

Pour améliorer la résilience de ces territoires exposés au risque de vents cycloniques, limiter les dégâts matériels et faciliter le retour à la normale, une réglementation para-cyclonique applicable à la construction a été publiée en 2023.